

DU

université
de **BORDEAUX**



Expertises de justice

Objectifs de la formation

En cours de procès, lorsqu'une difficulté survient, les juridictions ont très souvent recours à l'expertise de justice.

L'expert est alors un collaborateur occasionnel de la justice commis par le juge en raison de ses connaissances techniques qui devra éclairer le magistrat sur le problème posé.

La loi 2004-130 du 11 février 2004, modifiée le décret du 19 juillet 2007, est venue réformer le statut de l'expert. Désormais, l'inscription initiale en qualité d'expert sur la liste dressée par la cour d'appel est faite à titre probatoire pour une durée de trois ans. A l'issue de cette période probatoire et sur présentation d'une nouvelle candidature, l'expert peut être réinscrit pour une durée de cinq années. Puis, les réinscriptions ultérieures pour une autre durée de cinq années seront à nouveau soumises à l'examen d'une nouvelle candidature.

A chaque fois, pour l'inscription initiale comme pour les réinscriptions, sont évaluées l'expérience de l'intéressé et la connaissance qu'il a acquise « des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction confiées à un technicien » (article 2 de la loi du 11 février 2004).

La formation des experts judiciaires devient donc essentielle qu'ils soient en devenir, probatoires ou confirmés.

Or, pour le moment, cette dernière est quasi-inexistante en France et les candidats à la qualification sur les listes d'experts en Aquitaine étaient amenés à partir éventuellement se former à l'Université de Limoges, de Rouen ou d'Aix-en-Provence.

L'objectif de ce diplôme est alors que le Collège Droit, science politique, économie, gestion de l'Université de Bordeaux en partenariat avec la Compagnie des experts judiciaires propose une formation diplômante visant plusieurs axes :

- > acquérir de solides connaissances sur l'organisation juridictionnelle française et les principes processuels fondamentaux (en matière civile, pénale et administrative) ;
- > découvrir ou approfondir les règles du déroulement d'une instance et le rôle des différents acteurs du procès ;
- > obtenir des conseils pratiques sur l'exercice de la mission d'expert judiciaire (règles de déontologie, étapes procédurales de l'expertise, rapports avec le juge et les avocats).

Afin de remplir ces objectifs, le DU d'expertise judiciaire organiserait une collaboration originale entre universitaires et professions de la justice. En effet, interviennent à tour de rôle dans le diplôme, universitaires, magistrats, avocats et experts de justice. De cette manière, connaissances théoriques et questions pratiques sont être envisagées pour une formation optimale.

Matières enseignées

› Module 1 : L'expert et le droit (14 h)

Objet : permettre aux étudiants de se familiariser avec le procès et les règles de droit qui y sont relatives. Etude des principes directeurs et du déroulement du procès civil, du procès pénal et du procès administratif. Etude des principes dégagés par l'article 6-1 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme sur la notion de procès équitable.

› Module 2 : L'expert, son statut et son rôle (21 h)

Objet : permettre aux étudiants de saisir les points essentiels de la mission d'expertise judiciaire. Etude du statut de l'expert, de sa déontologie, de sa responsabilité et de sa rémunération. Pratiques procédurales des mesures d'instruction en matière civile, pénale et administrative. Les diligences de l'expert, les écrits et le rapport.

› Module 3 : L'expert et le juge (14h)

Objet : permettre aux étudiants de comprendre la relation qui se noue entre l'expert et le juge lors du procès. Etude des relations et des difficultés pouvant naître de la relation entre l'expert et le juge lors du procès. Spécificités relatives à la matière civile, pénale et administrative.

› Module 4 : L'expert, le juge et l'avocat (7h)

Objet : permettre aux étudiants de comprendre le positionnement de l'expert par rapport aux avocats intervenants au procès. Etude des relations et des difficultés pouvant naître de la relation entre l'expert et les avocats lors du procès. Existence d'une charte nationale de bons usages entre experts et avocat du 18 novembre 2005 ; Existence d'une convention régionale de bons usages entre experts et avocats du 2 mai 2007.

Carte d'identité de la formation

Diplôme

- › Diplôme universitaire

Mention

- › Expertises de justice

Conditions d'accès

- › Diplômes et équivalents : Titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2. Peuvent s'inscrire les professionnels, salariés ou travailleurs libéraux, désirant mettre leurs compétences au service de l'expertise judiciaire : architectes, informaticiens, spécialistes du BTP, des arts, de l'immobilier, etc.

Durée et rythme de la formation

- › 8 journées de 7 heures (les vendredis) entre novembre et février (examens en mars) chaque année

Modalités particulières

- › Lieu de la formation : Pôle Juridique et Judiciaire - 35 place Pey-Berland - 33076 Bordeaux cedex
- › Volume horaire : 56 heures

- › Contrôle des connaissances : Contrôle terminal avec épreuve écrite d'1 à 2 h selon les modules notée sur 20.

- › Les examens se dérouleront en mars de chaque année. Le D.U. «Expertises de justice» est obtenu lorsque la moyenne des notes des modules qui le composent est au moins égale à 10/20.

- › Le diplôme d'université est délivré sans assurance d'inscription ou de réinscription du diplômé sur les listes d'expert judiciaire. Ce sont, en effet, les Cours d'appel qui apprécient les compétences professionnelles et techniques du candidat à l'inscription.

- › Nombre de places : 30 étudiants en formation continue par an maximum.

- › Frais d'inscription/de scolarité : 1200€ + les droits de scolarité

Publics concernés

Professionnels en attente d'être qualifiés sur les listes d'experts ; experts de justice probatoires ou confirmés.

Infos pratiques

Lieu de la formation

Pôle Juridique et Judiciaire
35 place Pey-Berland
33076 Bordeaux cedex

Modalités d'inscription

- › Envoyer une lettre de motivation accompagnée d'un CV à :
Université de Bordeaux PJJ
service de la formation continue
35 place Pey-Berland
CS 61751
33076 BORDEAUX Cedex
ou
- › Mails :
formation.continue.dspieg@u-bordeaux.fr
ou
nathalie.bourdon@u-bordeaux.fr
de février jusqu'à fin août.

Contacts

Mme MELIN-SOUCRAMANIEN Bérengère

Maître de conférence, université de Bordeaux
› berengere.melin-soucramanien@u-bordeaux.fr

Mme BOURDON Nathalie

Service formation continue
› 05 56 84 65 45
› nathalie.bourdon@u-bordeaux.fr

En savoir +

www.u-bordeaux.fr/formation